

Plan de services en français 2008-2009

1. Ministère de la Justice

Nous nous engageons à assurer l'administration juste et efficace de la justice et l'excellence dans le service aux gens de la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse est un endroit où les gens et leurs droits sont respectés. Le ministère de la Justice offrira du leadership, en partenariat avec d'autres, afin de créer une province où les citoyens font confiance au système juridique, où les gens se sentent en sécurité, où les conflits sont résolus avec efficacité et sensibilité, où l'accès à la justice est abordable et opportun, où les communautés participent activement au système juridique et où la diversité est appréciée et respectée.

2. Message de la sous-ministre

Il y a de plus en plus de reconnaissance du besoin d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français en réponse à la *Loi sur les services en français* et à son règlement. Nous reconnaissons ce besoin et nous continuons de prendre des mesures afin d'y répondre.

Cette année, le ministère de la Justice est très fier d'offrir aux Néo-Écossais son plan de services en français pour l'exercice financier 2008-2009, qui inclut un rapport d'étape pour l'exercice 2007-2008. Le rapport d'étape donne un aperçu complet des mesures qui ont été mises en œuvre par le ministère au cours de la dernière année. Nous avons réalisé des progrès dans certains domaines clés, et nous sommes fiers de vous aviser que nous sommes prêts à augmenter davantage nos efforts visant à améliorer la prestation de services en français.

Il n'existe aucune résolution immédiate relativement à la prestation de services en français, mais nous sommes prêts à établir des objectifs réalistes et à travailler de façon continue en vue de les atteindre. Notre plan présente ces progrès, ainsi que les cibles à atteindre au cours de la prochaine année.

Nous reconnaissons que de nombreuses questions d'importance pour notre ministère et pour nos partenaires, y compris la communauté francophone, exigent des solutions à long terme. Nous sommes confiants que, avec nos partenaires, nous pourrions identifier et mettre en œuvre de nouvelles méthodes de prestation de services qui amélioreront la vie des Acadiens et des francophones en Nouvelle-Écosse.

À cette fin, nous allons continuer d'établir de nouveaux partenariats visant à encourager le développement d'un plus grand nombre de services en français. Ces relations permettront de regrouper les experts des organismes non gouvernementaux et multilatéraux et, surtout, de faire participer les communautés francophones de nos régions.

Le ministère de la Justice continuera d'examiner nos pratiques de travail de façon à pouvoir améliorer la prestation de services en français pour les Acadiens et francophones de la province de la Nouvelle-Écosse. En fin de compte, il est évident que c'est le dévouement et l'engagement de notre personnel qui fera la différence.

Nous aimerions remercier tous les employés qui travaillent si fort pour offrir les services auxquels nos clients s'attendent et les services qu'ils méritent. Nous remercions également nos partenaires, qui nous appuient alors que nous tentons de relever cet important défi.

3. Façon dont le personnel de notre institution a été avisé de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français

Les membres du personnel du ministère de la Justice répondent aux demandes de service orales et écrites conformément à la norme de qualité de service de leurs divisions respectives. Puisque les différentes divisions, le ministère et le SPP ont des niveaux très variés de contact avec le public, une réponse générale est impossible. La division qui a un plus grand contact avec le public est la Division des services judiciaires, et ce sont les directives transmises à cette division que nous incluons ci-dessous :

Le personnel des Services judiciaires a été avisé de transmettre toute demande écrite en français à un membre du personnel du centre de justice qui est en mesure de répondre en français. Si aucun employé de ce centre de justice n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal pour traduction ou à l'intention d'un membre du personnel qui est capable de communiquer en français et de répondre à la demande. Les demandes orales en français seront dirigées vers le personnel du centre de justice qui est en mesure de répondre en français. Si aucun employé du centre de justice n'est en mesure de répondre à la demande à ce moment, la demande est transmise à d'autres membres du personnel à l'extérieur du centre de justice qui sont en mesure de répondre à la question en français ou directement au bureau principal.

D'autres divisions demanderont à tout membre de leur personnel qui participe à la campagne « Bonjour! » de répondre à des demandes de renseignements précises en français. S'il n'y a personne au niveau local qui peut traiter la demande, celle-ci peut être transmise au coordonnateur et comité ministériel.

Les Services correctionnels et les Services aux victimes répondent généralement de la même façon que les Services judiciaires.

Le Service des poursuites publiques compte un membre de son personnel qui participe à la campagne « Bonjour! », et cette personne a accepté de répondre aux demandes du public de communiquer en français, conformément à l'approche recommandée par cette campagne.

Les autres membres du personnel du SPP qui offrent des services en français sont les procureurs. Par conséquent, leurs obligations en matière de communication en français sont régies par les articles 530 et 530.1 du *Code criminel* (C.cr.).

Le SPP n'a pas présenté de directives officielles en matière de communications en français. Cette question doit être abordée. Toutefois, le personnel du SPP qui offre des services en français l'a fait sur demande, au-delà des exigences du *Code criminel*, dans la mesure où les ressources disponibles l'ont permis de façon raisonnable. Au besoin, les services des membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français ont été obtenus.

Le service de l'accès à l'information et la protection de la vie privée, géré par la division de la Gestion des politiques et de l'information, offre quelques services au public en ce qui a trait aux demandes

d'accès à l'information et aux plaintes relatives à la protection de la vie privée. Lorsque des besoins de correspondance ou de conversation en français avec le public sont identifiés, la division s'engage à obtenir des services de traduction et autres services offerts par l'Office des affaires acadiennes ou par d'autres divisions du ministère. La division est également responsable de l'intégrité globale de notre site Web public et, à ce titre, elle travaillera avec les clients de notre ministère pour tenir compte des exigences en français en ligne qui sont jugées nécessaires selon les fonctions administratives du ministère. La division continuera d'étudier d'autres possibilités d'offrir des services en français, selon les capacités.

4. Services offerts en français maintenant

Les services spécifiques suivants sont offerts :

- Audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- Services d'interprétation en Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- Services d'interprétation pour certaines affaires relevant du droit familial;
- Participation du personnel à la campagne « Bonjour! »;
- Services de traduction simultanée au besoin en Cour suprême et en Cour d'appel pour les affaires criminelles;
- Certains documents imprimés et en ligne ont été traduits.

Les Services correctionnels peuvent également répondre aux demandes en français relatives au rapport présentiel et peuvent également offrir des services de supervision en français à certains endroits.

Tous les documents d'information des Services aux victimes à l'intention des victimes d'actes criminels ont été traduits en français.

En plus des services en français exigés par le *Code criminel*, le SPP :

- mène en français des instances judiciaires non incluses dans l'article 530 du C.cr.;
- effectue des communications orales et écrites en français avec des organismes parallèles (particulièrement les services de police) et le public (y compris les accusés, les témoins et les médias);
- donne des présentations en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial.

5. Façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone.

Par l'entremise de consultations directes avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et d'autres représentants de groupes acadiens et francophones, et avec l'aide des rapports de consultation préparés par l'Office des affaires acadiennes, le ministère de la Justice continuera de concentrer ses efforts dans les régions géographiques spécifiques et dans les secteurs de service jugés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Plus particulièrement, ceci signifie que les Services judiciaires continueront leur engagement envers la prestation de services en français dans les régions de Yarmouth, Digby, Halifax et Port Hawkesbury. En général, le ministère examinera des façons d'améliorer encore davantage sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur le site Web du ministère.

Les Services correctionnels s'engagent à offrir des services en français dans la région de Yarmouth/Digby, et espèrent pouvoir élargir leur capacité aux régions de Port Hawkesbury et de la MRH. Certaines des mesures spécifiques qui seront prises pour répondre à cet engagement sont présentées à la partie 6 du présent plan et incluent la traduction et la distribution des brochures d'information à l'intention du public dans ces domaines.

L'article 530 du *Code criminel du Canada* donne droit à un procès dans une langue officielle ou l'autre. Par conséquent, le SPP doit pouvoir compter sur des procureurs qui sont en mesure d'offrir des services dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Nous prévoyons que le plan abordera la nécessité de faciliter l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse en continuant d'offrir une formation linguistique en français aux procureurs du SPP et au personnel de soutien, améliorant ainsi leur capacité d'offrir des services en français.

6. Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs de l'année 2007-2008 et buts, objectifs et mesures pour l'année 2008-2009

Objectif 1 : Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008

- Protocole sur les audiences en français finalisé et inclus dans le manuel de la Cour provinciale.
- Politique de formation linguistique en français et tableaux des besoins opérationnels préparés, approuvés et mis en œuvre.
- Lignes directrices sur la correspondance et la communication orale en français et liste de personnes-ressources et de coordonnées préparées, approuvées et mises en œuvre.
- Participation de 10 à 15 employés à deux sessions de suivi en terminologie juridique française (avec l'aide financière du gouvernement fédéral).
- Participation de 65 fonctionnaires provinciaux aux possibilités de formation linguistique en français offertes par l'Office des affaires acadiennes.
- Rencontres trimestrielles des comités de services en français des divisions et du ministère afin de discuter des enjeux relatifs aux services en français.
- Coordonnatrice des services en français membre du comité de coordination des services en français ainsi que du sous-comité sur les ressources humaines et la formation à l'Office des affaires acadiennes.
- Consultations avec l'AJEFNE pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008-2009

- 1.1 L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- 1.2 Capacité accrue du gouvernement d'appuyer les ministères/offices dans la prestation de services en français.

Faits saillants des activités en cours :

- Le travail du comité des services en français du ministère de la Justice se poursuivra. Notre comité inclut un représentant du Service des poursuites publiques (SPP).
- La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera de participer au comité de coordination des services en français de l'Office des affaires acadiennes.
- La coordonnatrice des services en français continuera de participer au sous-comité sur les ressources humaines et la formation.
- Des représentants du ministère de la Justice continueront de rencontrer régulièrement l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ) pour se tenir au courant des besoins de l'Association et pour obtenir leurs commentaires et leurs suggestions au sujet des initiatives et des processus en cours en matière de services en français.
- La coordonnatrice des services en français travaillera avec l'Office des affaires acadiennes pour mettre en œuvre la campagne « Bonjour! » au ministère de la Justice.
- Le plan de services en français sera mis à jour au besoin.
- Mise en œuvre de la loi sur les contraventions (*Contraventions Act*) – utilisation du financement fédéral pour améliorer les services de traitement des contraventions dans des régions désignées.
- Évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre du programme fédéral de contraventions, y compris la mise en application par l'entremise de Services Nouvelle-Écosse.
- Les Services judiciaires ont établi un comité sur les services d'interprétation afin d'élaborer une politique et un programme de formation à l'intention des interprètes. La coordonnatrice des services en français est membre de ce comité.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009

- Poursuivre l'élaboration de politiques concernant la prestation de services en français au sein du ministère de la Justice.
- Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement en assurant la représentation du ministère de la Justice au sein du comité de coordination des services en français.
- Considérer les futures possibilités de formation linguistique en français offertes aux fonctionnaires provinciaux, par exemple la formation organisée par l'Office des affaires acadiennes au cours des trois dernières années ou les places dans les cours de formation offerts par le gouvernement fédéral.
- Identifier et établir la priorité des formulaires ou documents qui doivent être traduits en français et procéder à la traduction.
- Examiner d'autres possibilités de formation en matière de terminologie juridique en français pour les employés du ministère de la Justice (avec l'aide financière du gouvernement fédéral).
- Le ministère a mis en place un comité de révision de l'entente relative à la loi sur les contraventions (*Contraventions Act*). La coordonnatrice des services en français est membre de ce comité. Le comité décidera si l'entente doit être renégociée et, avec l'approbation du ministère, le comité entamera les négociations avec le gouvernement fédéral, au besoin. Toute entente renégociée ou modifiée doit être soumise au ministère aux fins d'approbation.
- Le ministère de la Justice explorera la possibilité de mettre en œuvre un programme fédéral de contraventions, en collaboration avec le gouvernement fédéral et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités.

Objectif 2 : La consultation avec la communauté acadienne et francophone.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008

- Coordination de la Journée du droit 2008 en partenariat avec l'AJEFNE et le CSAP pour les élèves francophones des trois régions centrales de la Nouvelle-Écosse.
- Consultation avec l'AJEFNE afin d'établir les priorités pour la traduction du contenu du site Web des Services judiciaires.
- Consultation avec l'AJEFNE et le comité ministériel des services en français afin de discuter du protocole relatif aux audiences en français.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008-2009

- 2.1 L'élaboration et l'établissement en priorité des services en français qui seront offerts et de stratégies ou d'approches relatives à la prestation de services.

Faits saillants des activités en cours :

- Le Service des poursuites publiques se fie aux consultations effectuées par l'Office des affaires acadiennes.
- Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du *Code criminel du Canada* et de la loi sur les contraventions (*Contraventions Act*).
- Poursuivre les consultations avec les partenaires du ministère de la Justice, notamment l'AJEFNE, le SPP et le service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du *Code criminel*.
- Continuer les consultations sur l'établissement des priorités en ce qui a trait à la nécessité de formulaires bilingues.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009

- Continuer de travailler pour améliorer notre capacité de répondre aux besoins en matière de droit criminel en français à l'échelle de la province afin de réduire la nécessité de déplacement des membres du personnel à l'échelle de la province pour assurer la prestation de services en français.
- Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et un représentant de la FANE afin d'explorer les nouveaux secteurs où des services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.
- Considérer les possibilités d'explorer, avec l'AJEFNE, d'autres méthodes de consultation de la communauté juridique francophone et de la communauté francophone dans les régions désignées au sujet des services en français.
- Considérer les possibilités d'explorer, avec l'AJEFNE, la possibilité d'offrir en français le Programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Objectif 3 : La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008

- Élaboration d'un plan de traduction pour les Services judiciaires par la coordonnatrice.
- Consultation avec l'AJEFNE afin d'établir les priorités pour la traduction du contenu du site Web des Services judiciaires.
- Examen de la question de l'affichage en français dans la division des Services judiciaires, y compris l'obtention de conseils juridiques selon les obligations de l'entente relative à la loi sur les contraventions (*Contraventions Act*), ainsi que de la *Loi sur les services en français* et son règlement.
- Collecte d'information, par la coordonnatrice des services en français, auprès de l'administrateur de l'établissement au sujet des processus de développement et d'acquisition d'affiches en français pour les installations de la division des Services judiciaires comme il convient.
- Les employés du ministère de la Justice ont reçu le lien « Bonpatron.com », un programme d'édition pour la correspondance en français.
- Les brochures à l'intention des gens qui souhaitent se représenter eux-mêmes devant les tribunaux sont disponibles en français sur le site Web du ministère de la Justice et le site Web des tribunaux de la Nouvelle-Écosse.
- Des signets bilingues à l'intention des gens qui souhaitent se représenter eux-mêmes devant les tribunaux ont été imprimés et distribués dans la communauté acadienne et francophone comme un encart dans deux journaux francophones. Les signets sont également fournis aux centres de justice, aux centres communautaires francophones, à l'AJEFNE et aux centres de ressources militaires aux fins de distribution au public.
- Participation de la coordonnatrice des services en français à la Journée du droit 2007 afin de faire la promotion des brochures à l'intention des gens qui souhaitent se représenter eux-mêmes devant les tribunaux en distribuant des signets bilingues.
- Les brochures sur la justice réparatrice sont disponibles en français sur le site Web du ministère de la Justice.
- Achat de cabine et d'équipement de traduction simultanée, au besoin.
- Affiches et trousse d'outils « Bonjour! » fournies au besoin.
- Les Services correctionnels ont imprimé le guide à l'intention des délinquants adultes en français.
- La direction du SPP a donné à trois de ses membres la tâche d'examiner la possibilité de traduire certaines publications en français et à l'intention du public.
- La direction du SPP a donné à trois de ses membres la tâche d'élaborer des directives sur la communication en français.
- Le SPP a communiqué ses initiatives de formation linguistique en français des procureurs à la communauté acadienne et francophone par courriel, par des affichages sur des sites Web, par l'AJEFNE et par des messages d'intérêt public diffusés par les radios communautaires francophones en Nouvelle-Écosse.
- Les Services aux victimes ont distribué leurs brochures bilingues aux bureaux régionaux.
- Le bureau provincial des armes à feu offre des brochures d'information bilingues au public. Tous les formulaires relatifs au bureau provincial des armes à feu (en vertu de la loi sur les armes à feu – *Firearms Act*) sont bilingues et disponibles sur le site Web.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008-2009

- 3.1 Information publique offerte en français et en anglais.
- 3.2 Sensibilisation accrue des employés et du public de l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français.

Faits saillants des activités en cours :

- La coordonnatrice des services en français continuera de travailler avec l'Office des affaires acadiennes pour faire la mise en œuvre et le suivi de la campagne « Bonjour! » au ministère de la Justice.
- Un examen sera entrepris afin de déterminer si le personnel des Services judiciaires doit faire l'objet d'un sondage afin de déterminer le niveau des services en français offerts. Les nouveaux employés peuvent indiquer leur capacité linguistique en remplissant un formulaire inclut dans la trousse d'embauche.
- La coordonnatrice des services en français continuera d'identifier et d'explorer les possibilités de formation en français pour les employés pour l'avancement des tableaux des besoins opérationnels.
- Le ministère continuera d'aviser l'AJEFNE et le comité de coordination des projets en cours.
- Le SPP abordera la question de la disponibilité de l'information publique en français et en anglais.
- Le SPP abordera la question de l'établissement de directives à l'intention du personnel au sujet des communications en français.
- Trois fiches de renseignements à l'intention du public (rapport présentiel, programme de déjudiciarisation à l'intention des adultes et programme de bénévoles dans les établissements correctionnels) traduits en français et distribués aux bureaux communautaires des services correctionnels où il existe une demande de services en français.
- Les Services aux victimes examineront la possibilité d'afficher leurs brochures traduites sur le site Web.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009

- La coordonnatrice des services en français identifiera et recommandera des sections du site Web du ministère de la Justice qui doivent être traduites en français et consultera la communauté pour déterminer s'il s'agit de sujets qui doivent être traduits.
- La coordonnatrice des services en français identifiera et recommandera des outils existants qui peuvent être disponibles en français ou qui peuvent être traduits en français afin de permettre au personnel d'exécuter leurs fonctions plus efficacement en français.
- La coordonnatrice des services en français examinera, avec la division des Services judiciaires, la mise en œuvre de l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente relative à la loi sur les contraventions (*Contraventions Act*). Les Services judiciaires formeront un comité sur l'affichage bilingue afin d'examiner la question.
- La coordonnatrice des services en français identifiera et recommandera des documents imprimés nouveaux et existants qui peuvent être traduits en français et consultera l'AJEFNE pour s'assurer que ces documents seraient utiles à la communauté acadienne et francophone.

- Les brochures en français destinées aux gens qui souhaitent se représenter eux-mêmes devant les tribunaux seront imprimées, distribuées aux centres de justice et publiées sur le site Web du ministère de la Justice.
- La coordonnatrice des services en français préparera, en collaboration avec le service des communications, des communiqués de presse au sujet des efforts et des projets en cours visant à améliorer les services en français au sein du ministère de la Justice.
- La coordonnatrice des services en français explorera, en collaboration avec le service des communications, l'inclusion des initiatives francophones dans le plan de communications du ministère.
- Les membres du SPP exploreront la traduction de certaines publications en français à l'intention du public puis feront rapport à la direction aux fins de discussion.
- Les membres du SPP élaboreront des directives sur la communication en français, qui seront présentées à la direction.
- La coordonnatrice des services en français, en partenariat avec l'AJEFNE et le CSAP, contribuera à la coordination de 20 à 25 étudiants en français de différentes régions de la province qui participeront à la Journée du droit 2008.
- La coordonnatrice continuera l'élaboration et entamera la mise en œuvre du plan de traduction.
- La division des Services judiciaires a établi un comité sur la stratégie de recrutement d'employés francophones. Ce comité continuera d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de recrutement d'employé des tribunaux.
- Trois fiches de renseignements à l'intention du public des Services correctionnels seront traduites.
- La division de la Sécurité publique explorera la possibilité de faire traduire la brochure et les avertissements relatifs à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (*Safer Communities and Neighbourhoods Act*) en français et de les distribuer dans les communautés où il existe une demande pour des services en français.
- La division de la Sécurité publique explorera la possibilité d'afficher la brochure relative à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (*Safer Communities and Neighbourhoods Act*) en français sur le site Web du ministère de la Justice.

Objectif 4 : Le soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008

- Deux employés francophones embauchés par les Services judiciaires.
- Les employés des tribunaux, le personnel administratif et les juges de paix ont identifié leur capacité linguistique.
- Un agent de probation, deux juges de paix et un agent de justice II ont effectué des examens à l'Université Sainte-Anne afin d'évaluer leur capacité linguistique en français.
- Les nouveaux employés reçoivent un lexique, une trousse d'outils et des dictionnaires.
- Un comité a été formé par les Services judiciaires afin d'élaborer une stratégie de recrutement d'employés francophones, y compris l'affichage de postes bilingues et les possibilités de développement à l'intention des employés qui sont identifiés comme des fournisseurs de services en français.
- Un membre du personnel de soutien du SPP a participé à une formation spécialisée en terminologie juridique française.

- Trois membres du SPP ont participé à la formation générale en français offerte par l'Office des affaires acadiennes.
- Un procureur du SPP a participé à la formation spécialisée d'une semaine sur la terminologie juridique française offerte par l'Institut de développement professionnel en langue française de l'Ontario.
- Trois procureurs du SPP ont participé à l'École des poursuivants du Québec.
- Un membre du personnel de soutien du SPP a reçu des documents de référence en français.
- Deux avocats en droit civil ont participé à la formation en terminologie juridique française.

Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008-2009

- 4.1 Élaboration et adaptation de plans et stratégies pour la prestation de services en français dans le cadre du processus annuel de planification.
- 4.2 Le gouvernement adopte une approche coordonnée pour traiter les questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français.

Faits saillants des activités en cours :

- Examiner la nécessité d'effectuer un sondage sur la capacité actuelle en français de notre personnel, élaborer un outil de sondage pour les nouveaux employés et obtenir l'approbation du ministère.
- Offrir le lexique du centre de justice, des trousseaux d'outils et des dictionnaires aux employés du ministère de la Justice qui sont en mesure d'offrir des services en français.
- Combler les postes désignés bilingues aux Services judiciaires selon les besoins opérationnels.
- Continuer d'assurer la formation linguistique spécialisée en français des procureurs et du personnel de soutien du SPP selon la disponibilité des cours, le financement et les exigences opérationnelles.
- Continuer d'assurer l'accès aux documents et ressources nécessaires pour permettre aux procureurs et au personnel de soutien du SPP d'offrir des services en français de façon appropriée.
- Offrir une formation spécialisée en français en droit civil, au besoin.

Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009

- La coordonnatrice des services en français élaborera un outil d'évaluation afin de mesurer le succès de la formation, de l'utilisation croissante des compétences linguistiques en français et de suivi auprès des membres du personnel qui ont suivi la formation afin d'évaluer l'utilisation et la rétention des nouvelles compétences acquises par la formation. La coordonnatrice des services en français assurera la liaison avec l'Office des affaires acadiennes et les coordonnateurs des autres ministères afin d'encourager l'élaboration d'outils d'évaluation communs à l'échelle du gouvernement.
- Lors de la mise en œuvre des tableaux des besoins opérationnels de la politique de formation en français, nous allons considérer les futures possibilités de formation linguistique en français offertes aux fonctionnaires provinciaux, par exemple la formation organisée par l'Office des affaires acadiennes au cours des trois dernières années ou les places dans les cours de formation offerts par le gouvernement fédéral.
- La coordonnatrice des services en français travaillera avec le comité de recrutement d'employés francophones des Services judiciaires et, au besoin, aidera le service des ressources

humaines dans le processus d'embauche de toute personne à un poste désigné bilingue ou à un poste pour lequel le français est un atout.

- La coordonnatrice des services en français sera responsable, au besoin, de prendre les mesures nécessaires pour effectuer l'évaluation linguistique des nouveaux candidats aux postes désignés afin d'évaluer leur capacité linguistique en français.
- La coordonnatrice des services en français assurera la coordination des possibilités de formation linguistique en français pour le personnel actuel et les nouveaux employés dans la mise en œuvre des tableaux des besoins opérationnels de la politique de formation en français.
- La coordonnatrice des services en français effectuera des recherches et recommandera des outils de travail pour les employés francophones afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.
- La coordonnatrice des services en français explorera la possibilité d'offrir une formation en droit civil aux employés du ministère de la Justice, selon la politique de formation.
- La coordonnatrice des services en français explorera la possibilité d'offrir une formation spécialisée en terminologie juridique en français aux employés du ministère de la Justice, selon la politique de formation.
- Les options de prestation de services en français par vidéoconférence seront considérées.
- Le SPP assurera la participation des procureurs admissibles à l'École des poursuivants du Québec ou à d'autres programmes de formation linguistique semblables selon la disponibilité, le financement et les exigences opérationnelles.
- Le SPP assurera la participation du personnel de soutien admissible à la formation spécialisée en terminologie juridique en français selon la disponibilité, le financement et les exigences opérationnelles.
- Le SPP assurera la participation de ses membres admissibles à la formation linguistique générale en français, selon la disponibilité, le financement et les exigences opérationnelles.
- Un membre du personnel des Services aux victimes fera l'objet d'une évaluation afin de déterminer son niveau de compétence en français.
- Un document interne sera élaboré afin de présenter les étapes à suivre pour obtenir les services d'un traducteur pour aider le personnel des Services aux victimes à offrir les services de préparation en vue de l'audience, du programme des jeunes victimes témoins et de déclaration de la victime.

Veillez noter

Bien qu'il s'agisse d'une division indépendante, le plan de services en français du Service des poursuites publiques a été inclus dans le plan du ministère de la Justice. Le Service des poursuites publiques (SPP) de la Nouvelle-Écosse n'est pas inclus dans l'annexe A du règlement sur les services en français comme « institution publique désignée ». Par conséquent, il n'est pas tenu de publier un plan de services en français en vertu de l'article 4 du règlement. L'institution publique désignée qui englobe de façon la plus appropriée le SPP est le ministère de la Justice. Il a été convenu que le SPP offrirait des renseignements sur ses activités et objectifs afin de les inclure dans le plan de services en français 2008-2009 du ministère de la Justice.